Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260213-U_2026_0013-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

N° de délibération
U-2026/0013

L'an deux mille vingt-six, le 12 Février à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Janvier 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme CADIO Claire - Mr COLLET Jacques – Mme Mr AUDRAIN Christophe

ABSENT EXCUSE : Mr Yannick GUILLEMET ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mr ARS Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Jacques COLLET – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Christophe AUDRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : VENTE LOT N°2 RESIDENCE DU CLOS MARTIN : MODIFICATION DE L'ACQUEREUR

Par délibération N° U-2025/0001, le Conseil Municipal a vendu le lot N°2 de la Résidence du Clos Martin à Monsieur et Madame Joël LE COQ domicilié 10 La Belle Etoile 22210 LE CAMBOUT.

Les acquéreurs ont décidé de constituer une SCI sur cette opération immobilière.

Une délibération complémentaire doit être prise pour constater le changement d'acquéreur.

Le conseil Municipal,

PREND ACTE que la SCI ALP domicilié 10 La Belle Etoile Le Cambout 22210 PLUMIEUX se substitue à Monsieur et Madame Joël LE COQ pour l'acquisition du Lot N°2 de la Résidence du Clos Martin.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 17 février 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)